

Guide de remplissage des formalités

Ce document présente les éléments à renseigner pour certaines formalités.

Seuls sont détaillés les éléments entrant dans le périmètre des obligations de déclaration figurant dans l'annexe du Règlement (UE) 2019/1239, se rapportant aux obligations découlant d'actes juridiques de l'Union (partie A), d'instruments juridiques internationaux (partie B) ou de la législation nationale française (partie C).

D'autres réglementations peuvent s'appliquer localement selon le port d'escale (règlement particulier de police portuaire, règlement local pour la manutention des marchandises dangereuses, etc.). Ces éléments ne sont pas décrits et il vous appartient de vous rapprocher de la capitainerie du port d'escale pour en connaître le détail.

Le terme *formalité* désigne le modèle à utiliser dans le cadre du Guichet unique maritime et portuaire (GUMP). Les obligations déclaratives font référence aux *formulaires* comme demandés dans les textes réglementaires ou aux informations mentionnées dans les textes réglementaires. Il s'agit de :

- La déclaration ISPS (formulaire de transmission de renseignements en matière de sûreté, requis en application du règlement (CE) n°725/2004) ;
- La notification préalable des déchets et résidus (modèle normalisé pour la notification, art. 6 de la directive 2000/59/CE) ;
- Le récépissé de dépôt des déchets et résidus (modèle normalisé de reçu, art. 6 de la directive 2000/59/CE) ;
- Le régime de franchissement des frontières par les personnes (code Schengen, art. 8 du règlement (UE) 2016/399) ;
- La déclaration maritime de santé (formulaire de transmission OMI) ;
- La notification préalable à l'entrée dans les ports (art. 4 de la directive 2002/59/CE) ;
- La notification des marchandises dangereuses ou polluantes transportées à bord (art. 13 de la directive 2002/59/CE) ;
- L'enregistrement des personnes voyageant à bord de navires à passagers (art. 4 et art. 5 de la directive CE/98/41).

Les informations obligatoires apparaissent en rouge. Il s'agit des informations mentionnées comme obligatoires dans le modèle européen, applicable conformément à l'article 2 du Règlement d'exécution (UE) 2023/2790 ; et les informations requises par le Règlement général de police portuaire (code des Transports).

Les autres informations doivent être renseignées selon le contexte de l'escale, conformément aux obligations déclaratives. Ce document ne donne aucune indication sur les conditions d'application des différentes obligations déclaratives, mais si vous êtes soumis à une réglementation, ce document vous permet de savoir quelles informations sont à renseigner pour être en conformité avec la réglementation.

Les obligations déclaratives sont portées par des formalités principales, mais certaines informations sont réparties dans d'autres formalités. La correspondance entre les formulaires classiques et les formalités est la suivante :

FAL1	NOA (arrivée) NOS (déhalage) NOD (départ)
FAL5	CWA (arrivée) CWD (départ)
FAL6	PXA (arrivée) PXD (départ)
FAL7	HZA (arrivée) HZD (départ)
ISPS	SEC
Notification des déchets et résidus	WAS
Récépissé des déchets et résidus	WAR
Déclaration maritime de santé	MDH et MDD

Remarque importante : La présentation des formalités se fait à partir du tableur mis à disposition pour la saisie des informations. Le tableur permet d'aborder plus facilement le modèle en offrant une vision d'ensemble, mais ce tableur ne saurait constituer un vecteur de communication pour l'échange par messagerie non sécurisée de toutes les données à caractère personnel, notamment concernant les passagers, en application du RGPD (Règlement général sur la protection des données).

Remarque applicable à toutes les formalités

- Si une personne ne dispose pas de prénom, il faut renseigner le champ « prénom » avec le nom de la personne (principe retenu au niveau européen).

Glossaire

Le terme RGP fait référence au Règlement général de police portuaire (Articles R5333-1 à R5333-29 du code des transports) instauré par les article L.5334-6-1 et L.5334-6-2 du code des transports.

Le terme ANDV fait référence à l'Agence Nationale des Données de Voyage, service interministériel chargé de la collecte et du traitement des données de voyage pour des fins régaliennes, notamment la lutte contre le terrorisme, la criminalité grave et l'immigration irrégulière.

1 Formalité NOA (notice of pre-arrival)

La formalité NOA sert de déclaration générale pour toute escale prévue dans le port. Cette formalité est l'équivalent de la déclaration générale FAL1 consolidée avec d'autres obligations déclaratives.

Agent identification <table><tr><td>DE-029-01</td><td>DE-029-02</td><td>DE-029-09</td><td>DE-</td></tr><tr><td>Agent identification number</td><td>Agency name</td><td>Street and number</td><td>P.O. Box</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table> <table><tr><td>DE-029-15</td><td>DE-029-04</td><td>DE-029-06</td><td>DE-</td></tr><tr><td>Agent contact given name</td><td>Agent contact family name</td><td>Landline number (specify country prefix)</td><td>Mobile numb (specify coun</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	DE-029-01	DE-029-02	DE-029-09	DE-	Agent identification number	Agency name	Street and number	P.O. Box					DE-029-15	DE-029-04	DE-029-06	DE-	Agent contact given name	Agent contact family name	Landline number (specify country prefix)	Mobile numb (specify coun					Cette partie correspond aux informations présentes dans le FAL1 au niveau de la rubrique 8. <i>Nom et coordonnées de l'agent du navire.</i> La désignation de <i>l'agent du navire au port d'escale</i> figure également au niveau de la déclaration ISPS. Il s'agit de renseigner le numéro d'identification de l'agent (DE-029-01) puis de compléter sur la même rangée, les informations relatives à la société ; et sur la rangée suivante, le détail sur la personne.
DE-029-01	DE-029-02	DE-029-09	DE-																						
Agent identification number	Agency name	Street and number	P.O. Box																						
DE-029-15	DE-029-04	DE-029-06	DE-																						
Agent contact given name	Agent contact family name	Landline number (specify country prefix)	Mobile numb (specify coun																						
Ship details <table><tr><td>DE-005-16</td><td>DE-005-09</td><td>DE-007-01</td><td>DE-007-02</td></tr><tr><td>Ship type</td><td>Flag State</td><td>IMO company number</td><td>IMO company name</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	DE-005-16	DE-005-09	DE-007-01	DE-007-02	Ship type	Flag State	IMO company number	IMO company name					Le type de navire et le pavillon correspondent aux informations présentes dans le FAL1. Ces quatre informations figurent au niveau de la déclaration ISPS, de la notification préalable des déchets et résidus, et du récépissé de dépôt des déchets et résidus.												
DE-005-16	DE-005-09	DE-007-01	DE-007-02																						
Ship type	Flag State	IMO company number	IMO company name																						
Ship registry <table><tr><td>DE-005-14</td><td>DE-005-10</td><td>DE-005-13</td><td>DE-005-12</td><td>DE-005-11</td></tr><tr><td>Ship registry number</td><td>Ship registry</td><td>Issue date (dd/mm/yyyy)</td><td>Registry port (5-character LOCODE)</td><td>Registry port name</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	DE-005-14	DE-005-10	DE-005-13	DE-005-12	DE-005-11	Ship registry number	Ship registry	Issue date (dd/mm/yyyy)	Registry port (5-character LOCODE)	Registry port name						Cette partie correspond aux informations présentes dans le FAL1 au niveau de la rubrique 7. <i>Certificat d'immatriculation (port; date; numéro).</i>									
DE-005-14	DE-005-10	DE-005-13	DE-005-12	DE-005-11																					
Ship registry number	Ship registry	Issue date (dd/mm/yyyy)	Registry port (5-character LOCODE)	Registry port name																					
Ship dimensions <table><tr><td>DE-008-27</td><td>DE-008-28</td><td>DE-008-29</td><td>DE-008-25</td><td></td></tr><tr><td>Gross tonnage</td><td>Net tonnage</td><td>Deadweight tonnage (metric tons)</td><td>Length overall (m)</td><td>Ves</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	DE-008-27	DE-008-28	DE-008-29	DE-008-25		Gross tonnage	Net tonnage	Deadweight tonnage (metric tons)	Length overall (m)	Ves						Les jauges brute et nette correspondent aux informations présentes dans le FAL1. La jauge brute figure également au niveau de la déclaration ISPS, de la notification préalable des déchets et résidus, du récépissé de dépôt des déchets et résidus, et de la déclaration maritime de santé.									
DE-008-27	DE-008-28	DE-008-29	DE-008-25																						
Gross tonnage	Net tonnage	Deadweight tonnage (metric tons)	Length overall (m)	Ves																					

Le port en lourd (DE-008-29) est utilisé pour la production des statistiques portuaires. Les autres caractéristiques (hors spécificités française) figurent dans les procédures établies pour le chargement et le déchargement sûrs des vraquiers.

En application du RGP, vous devez obligatoirement saisir les jauges brute (DE-008-27) et nette (DE-008-28), la longueur hors tout (DE-008-25), la largeur maximale (DE-008-13) ; et au niveau des spécificités françaises, les tirants d'eau max et à l'arrivée (DE-017-01, DE-017-02, DE-017-05, DE-017-03 et DE-017-08).

Voyage information

DE-014-02	DE-022-02	DE-022-05	DE-014-09
Voyage Number	Estimated date and time of arrival (dd/mm/yyyy hh:mm:ss)	Estimated date and time of departure (dd/mm/yyyy hh:mm:ss)	Cruise ship indicator

DE-014-10	
	Primary Purpose of Call
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	

Vous devez obligatoirement saisir l’ETA et l’ETD au port d’escale.

Le numéro du voyage figure sur l’ensemble des formulaires FAL.

L’indication qu’il s’agit d’un navire croisière (DE-014-09) est utilisée pour la production des statistiques portuaires.

Le motif premier de l’escale (DE-014-10) figure au niveau de la déclaration ISPS.

Cruise ship itinerary

DE-001-02	DE-025-01	DE-025-02	DE-025-03	DE-025-04
	Cruise itinerary port (5-character LOCODE)	[UTC] Date and time of arrival according to the cruise itinerary (dd/mm/yyyy hh:mm:ss)	[UTC] Date and time of departure according to the cruise itinerary (dd/mm/yyyy hh:mm:ss)	Cruise activity description
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Ces informations sont requises pour tout navire de croisière en application du régime de franchissement des frontières par les personnes (code Schengen).

Previous port calls in chronological order (most recent call first)			
DE-001-02	DE-023-01	DE-023-09	DE-022-07
	Previous port of call (5-character LOCODE)	Previous port call departure date (dd/mm/yyyy)	[UTC] Estimated date time of departure (dd/mm/yyyy hh:mm:ss)
-1			
-2			
-3			
-4			
-5			
-6			
-7			
-8			
-9			
-10			

Le dernier port d’escale est une information présente dans le FAL1. Cette information figure au niveau de la déclaration ISPS, et de la notification préalable des déchets et résidus.

La liste des dernières escales correspond aux informations présentes dans le FAL1 au niveau de la rubrique 12. *Renseignements sommaires sur le voyage*. Si la déclaration maritime de santé (formalité MDH) contient un indicateur positif (à savoir une cellule dont la réponse est sous la forme *yes/no* contient la valeur *yes*), alors les dix dernières escales doivent être renseignées.

Dans tous les cas, le RGP demande à connaître l’horodate de départ du précédent port d’escale (DE-022-07).

Next and subsequent port calls in chronological order (next port of call first)		
DE-001-02	DE-022-08	DE-022-09
	Next port of call (5-character LOCODE)	[UTC] Estimated date and time of arrival at the next port (dd/mm/yyyy hh:mm:ss)
1		
	DE-024-01	
	Subsequent ports of call (5-character LOCODE)	
2		
3		
4		
5		

Le prochain port d’escale est une information présente dans le FAL1. Cette information figure au niveau de la déclaration ISPS, et de la notification préalable des déchets et résidus, et dans la notification à faire en application des procédures relatives aux marchandises dangereuses ou polluantes transportées à bord.

La date estimée d’arrivée au prochain port d’escale est demandée dans le cadre de la notification à faire pour les marchandises dangereuses ou polluantes transportées à bord.

La liste des prochaines escales correspond aux informations présentes dans le FAL1 au niveau de la rubrique 12. *Renseignements sommaires sur le voyage*.

Persons on board		
DE-034-01	DE-034-02	DE-034-03
Number of persons on board (Including crew and passengers)	Number of passengers	Number of crew

Les nombre de passagers et de membres d’équipage correspondent aux informations présentes dans le FAL1. Le nombre total de personnes à bord figure au niveau de la notification à faire à l’entrée dans les ports et dans la notification à faire dans le cadre de l’enregistrement des personnes voyageant à bord de navires à passagers.

<table><tr><th>DE-012-08</th><th>DE-012-01</th><th>DE-034-04</th></tr><tr><td>Master's given name</td><td>Master's family name</td><td>Have any stowaways been found on board?</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>	DE-012-08	DE-012-01	DE-034-04	Master's given name	Master's family name	Have any stowaways been found on board?				La désignation du capitaine du navire correspond aux informations présentes dans le FAL1. Cette information figure au niveau de la déclaration maritime de santé. L’indication sur la présence de clandestins figure au niveau du code Schengen.																								
DE-012-08	DE-012-01	DE-034-04																																
Master's given name	Master's family name	Have any stowaways been found on board?																																
Cargo on board <table><tr><th>DE-014-16</th><th>DE-014-11</th></tr><tr><td>Cargo brief description</td><td>Is the ship carrying dangerous goods?</td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table> <table><tr><th>DE-003-01</th></tr><tr><td>Remarks</td></tr><tr><td></td></tr></table>	DE-014-16	DE-014-11	Cargo brief description	Is the ship carrying dangerous goods?			DE-003-01	Remarks		La description sommaire de la cargaison et les observations correspondent aux informations présentes dans le FAL1. L’indication d’un transport de marchandises dangereuses figure au niveau du formulaire ISPS.																								
DE-014-16	DE-014-11																																	
Cargo brief description	Is the ship carrying dangerous goods?																																	
DE-003-01																																		
Remarks																																		
Defects <table><tr><th>DE-013-01</th></tr><tr><td>Defect Indicator</td></tr><tr><td></td></tr></table> <table><tr><th></th><th>DE-013-02</th><th>DE-013-03</th></tr><tr><td></td><th>Defect Type Code</th><th>Defect Description</th></tr><tr><td>1</td><td></td><td></td></tr><tr><td>2</td><td></td><td></td></tr><tr><td>3</td><td></td><td></td></tr><tr><td>4</td><td></td><td></td></tr><tr><td>5</td><td></td><td></td></tr><tr><td>6</td><td></td><td></td></tr><tr><td>7</td><td></td><td></td></tr><tr><td>8</td><td></td><td></td></tr></table>	DE-013-01	Defect Indicator			DE-013-02	DE-013-03		Defect Type Code	Defect Description	1			2			3			4			5			6			7			8			En application du RGP, vous devez obligatoirement indiquer si oui ou non le navire a subi des avaries (<i>Defect indicator</i>). Si la réponse est positive, il faut alors préciser l’avarie en sélectionnant la catégorie (<i>Defect Type Code</i>). Si la codification est DEF-14/Other, la description (<i>Defect Description</i>) est obligatoire.
DE-013-01																																		
Defect Indicator																																		
	DE-013-02	DE-013-03																																
	Defect Type Code	Defect Description																																
1																																		
2																																		
3																																		
4																																		
5																																		
6																																		
7																																		
8																																		

2 Formalité NOS (notification of shift) / NOD (notice of pre departure)

Les informations à fournir constituent un sous-ensemble des informations présentes dans la formalité NOA.

3 Formalité CWA/CWD (crew list at arrival/departure)

DE-002-11	La déclaration peut être réalisée dans le cadre du code Schengen (SUB-1) et/ou dans le cadre de l'enregistrement des personnes voyageant à bord de navires à passagers (SUB-2). Cette information peut ne pas être renseignée, la distinction permet de renseigner les informations sur les membres d'équipage selon le contexte.
Subtype Code	

3.1 Informations présentes dans le FAL5

Toutes ces informations figurent dans le code Schengen. Pour la fourniture des informations relatives aux navires à passagers, seules les informations avec un liséré de couleur violette sont mentionnées. Certaines informations sont des énumérations : la liste de valeurs proposée reprend alors toute ou partie du contenu défini dans le IMO Compendium, applicable internationalement.

DE-035-02	DE-035-03	DE-035-14	DE-035-04	DE-035-05	DE-035-06	DE-035-07	DE-035-08
Family name	Given name	Rank or rating	Nationality	Date of birth (dd/mm/yyyy)	Place of birth	Country of birth	Gender

DE-035-16	DE-035-17	DE-035-18	DE-035-22
Type of identity or travel document	Serial number of identity or travel document	Issuing nation of identity or travel document	Expiry date of identity or travel document (dd/mm/yyyy)

DE-039-10
Visa number, if appropriate

3.2 Informations présentes dans le code Schengen

DE-035-09	DE-035-10	DE-035-11
Port of embarkation (5-character LOCODE)	[UTC] Embarkation date and time (dd/mm/yyyy hh:mm:ss)	Port of disembarkation (5-character LOCODE)

DE-039-09
Residence permit number

3.3 Informations présentes dans une réglementation nationale

Ces informations interviennent dans le cadre de la modification du Code de la sécurité intérieure. Dans l'attente de la publication du nouveau code, la fourniture de ces informations revêt un caractère non contraignant à ce jour.

DE-040-01	DE-040-04	DE-040-02	DE-040-03	DE-039-11
Crew access control card number	Crew access control card issue date (dd/mm/yyyy)	Crew access control card validity start date (dd/mm/yyyy)	Crew access control validity end date (dd/mm/yyyy)	Person visa issuing country

4 Formalité PXA/PXD (passenger list at arrival/departure)

DE-002-11	La déclaration peut être réalisée dans le cadre du code Schengen (SUB-1) et/ou dans le cadre de l'enregistrement des personnes voyageant à bord de navires à passagers (SUB-2). Cette information peut ne pas être renseignée, la distinction permet de renseigner les informations sur les membres d'équipage selon le contexte.
Subtype Code	

4.1 Informations présentes dans le FAL6

Toutes ces informations figurent dans le code Schengen. Pour la fourniture des informations relatives aux navires à passagers, seules les informations avec un liséré de couleur violette sont mentionnées. Certaines informations sont des énumérations : la liste de valeurs proposée reprend alors toute ou partie du contenu défini dans le IMO Compendium, applicable internationalement.

DE-035-01	DE-035-02	DE-035-03	DE-035-04	DE-035-05	DE-035-06	DE-035-07	DE-035-08	DE-035-09
Person type	Family name	Given name	Nationality	Date of birth (dd/mm/yyyy)	Place of birth	Country of birth	Gender	Port of embarkation (5-character LOCODE)

DE-035-13	DE-035-16	DE-035-17	DE-035-18	DE-035-22
Transit passenger?	Type of identity or travel document	Serial number of identity or travel document	Issuing nation of identity or travel document	Expiry date of identity or travel document (dd/mm/yyyy)

DE-039-10
Visa number, if appropriate

4.2 Informations présentes dans le code Schengen

DE-035-10
[UTC] Embarkation date and time (dd/mm/yyyy hh:mm:ss)

DE-039-09
Residence permit number

4.3 Informations pour les navires à passagers

DE-035-25	DE-035-29
Special care or assistance that might be needed in an emergency	Contact number in case of an emergency (specify country prefix)

4.4 Informations présentes dans une réglementation nationale

Ces informations interviennent dans le cadre de la modification du Code de la sécurité intérieure. Dans l'attente de la publication du nouveau code, la fourniture de ces informations revêt un caractère non contraignant à ce jour.

DE-035-19	DE-039-11
Person identity or travel document issuer name	Person visa issuing country

4.5 Diverses informations

<table><tr><th>DE-035-41</th></tr><tr><td>Cruise passenger on excursion</td></tr><tr><td></td></tr></table>	DE-035-41	Cruise passenger on excursion		Cette information est utilisée pour la production des statistiques portuaires.
DE-035-41				
Cruise passenger on excursion				

5 Formalité HZA/HZD (Notification of hazardous materials on board at arrival/departure)

Non traité pour l'instant car la formalité n'est pas disponible au niveau du guichet unique.

6 Formalité SEC (notification of security information)

Cette formalité reprend le formulaire ISPS.

Des informations complémentaires sont également présentes dans les formalités NOA et SID. Ces formalités permettent de compléter ou d'actualiser les informations mentionnées lors de la demande d'ouverture du dossier d'escale.

Formalité NOA	Date [estimée d'arrivée] Provenance du navire Destination du navire Agent du navire au port d'arrivée prévu Type de navire (DE-005-16) État du pavillon (DE-005-09) Nom de la compagnie (DE-007-02) et numéro d'identification de la compagnie (DE-007-01) Port d'enregistrement Tonnage brut (DE-008-27) Motif premier de l'escale (DE-014-10) Description générale de la cargaison se trouvant à bord (DE-014-16) Le navire transporte-t-il des substances dangereuses relevant d'une des classes 1, 2.1, 2.3, 3, 4.1, 5.1, 6.1, 6.2, 7 ou 8 du code IMDG ? (DE-014-11)
Formalité SID	Nom du navire, indicatif d'appel radio

7 Formalité WAS (advanced notification for waste delivery to port reception facilities)

Cette formalité reprend le formulaire prévu par la directive (UE) 2019/883 relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires.

Des informations complémentaires sont également présentes dans les formalités NOA et SID. Ces formalités permettent de compléter ou d'actualiser les informations mentionnées lors de la demande d'ouverture du dossier d'escale.

Formalité NOA	Date estimée d'arrivée Date estimée de départ Provenance du navire Destination du navire Emplacement du navire (DE-014-06) Type de navire (DE-005-16) État du pavillon (DE-005-09) Tonnage brut (DE-008-27) Nom de la compagnie (DE-007-02) et numéro d'identification de la compagnie (DE-007-01)
Formalité SID	Nom du navire, indicatif d'appel radio, numéro MMSI

8 Formalité WAR (waste delivery receipt)

Non traité pour l'instant car la formalité n'est pas disponible au niveau du guichet unique.

9 Formalité MDH (maritime declaration of health) / MDD (details)

Tout événement sanitaire survenant à bord d'un navire effectuant un voyage international et susceptible de constituer un risque pour la santé publique fait l'objet d'une notification obligatoire à la capitainerie du port dans lequel il fait escale (article R3115-25 du code la santé publique).

Ces deux formalités reprennent le contenu du formulaire de la déclaration sanitaire de navire avec le questionnaire et son annexe. Ces deux formalités sont à fournir uniquement si une des réponses au questionnaire est positive.

Des informations complémentaires sont également présentes dans les formalités NOA et SID. Ces formalités permettent de compléter ou d'actualiser les informations mentionnées lors de la demande d'ouverture du dossier d'escale.

Formalité NOA	Date [estimée d'arrivée] Provenance du navire Destination du navire Pavillon (DE-005-09) Jauge (DE-008-27) Liste des escales depuis le début du voyage Effectif de l'équipage (DE-034-03) Nombre de passagers à bord (DE-034-02)
Formalité SID	Nom du navire, immatriculation du navire